



Le financement de vos prestations :

- Devis gratuit après évaluation à domicile
- Accompagnement pour monter le dossier de financement de la prestation
- 50% de réduction/crédit d'impôt

Vos avantages :

Nous intervenons en mode prestataire.
Nous sommes l'employeur des auxiliaires de répit.

Souplesse et flexibilité :

- Intervention 24/24 et 7/7j
- Prélèvement bancaire

Nos atouts :

- Intervention d'un unique professionnel de 36h à 6 jours⁽¹⁾
- Un service innovant accompagné par Baluchon France
- Des auxiliaires de répit formés au baluchonnage par Baluchon France
- Un accompagnement à la carte du couple aidant-aidé (avant, pendant et après la prestation)
- Un suivi personnalisé tout au long du dispositif (journal d'accompagnement, suivi psychologique de l'aidant et de l'aidé...)



www.auxilife.fr

0 800 20 60 10

Service & appel gratuits

REPI'life par AUXI'life 

Le service de répit à domicile pour les aidants



Ne pas jeter sur la voie publique - REPI'life 11/2019

« Un aidant qui va bien, c'est un aidé qui va mieux »



REPI'life met son équipe à votre disposition afin d'établir un programme personnalisé.

Mise en place de la prestation :

Visite d'évaluation gratuite à domicile par notre psychologue

Définition du programme individualisé de prise en charge (PIPC)

Présentation et mise en place des intervenants formés et qualifiés

Supervision et suivi de l'intervenant

Travail de coordination avec le réseau des professionnels présents autour du bénéficiaire (intervenants à domicile, psychiatre, éducateur, AMP, psychomotricien...)

Adaptation de la prise en charge



REPI'life par **AUXI'life**

REPI'life est un service de remplacement provisoire de l'aidant à domicile auprès du proche malade, afin qu'il s'accorde du répit.

Notre service en quelques points...

REPI'life propose un service de qualité afin d'offrir aux bénéficiaires, aidants et aidés, un service personnalisé afin de répondre à leurs besoins et rythmes de vie.

Ce service s'adresse à tous les aidants ayant besoin de répit.

Nos prestations :

➤ **Baluchonnage**

Le dispositif innovant de répit longue durée

- Remplacement provisoire de l'aidant par une unique auxillaire de répit de **36h à 6 jours consécutifs**⁽¹⁾

- Accompagnement de l'aidé dans ses actes de la vie quotidienne durant cette période
- Suivi personnalisé tout au long de la prise en charge

➤ **Répit courte durée**

- Remplacement provisoire de l'aidant par plusieurs auxiliaires de répit pendant **24 heures maximum**

⁽¹⁾Dérogation au Code du travail accordée par l'article 53 de la loi « pour un État au service d'une société de confiance » (Essoc) du 10 août 2018

